

**Service instructeur**  
Services des Transports Scolaires

N° CP-2009-9-3-3

**Service consulté**

**TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX  
AFFECTATION DE CREDITS**

Résumé : Le rapport a pour objet la répartition des crédits inscrits au titre de la participation du Département aux transports locaux organisés par les Communautés de Communes ainsi qu'à la Région dans le cadre de l'étude du Système d'Information Multimodal (SIM).

1 – Affectation de crédits pour les transports complémentaires locaux

Les transports complémentaires locaux sont des services organisés par les Communautés de Communes avec la participation financière du Conseil Général.

Il s'agit principalement des transports à la demande ou de navettes régulières pour les dessertes locales non prises en compte par le réseau des lignes régulières.

Ces services donnent lieu à signature d'un contrat thématique entre le Département et les Communautés concernées.

La participation du Conseil Général est de 50 % de la couverture d'exploitation (dépenses - recettes commerciales) dans la limite d'un plafond par habitant (3,18 €/habitant au 01/01/2009).

Un crédit de 220 000 € a été inscrit à cette fin au Budget Primitif 2009.

Compte tenu des dossiers en cours, il vous est proposé d'approuver l'affectation des crédits et d'allouer les subventions aux bénéficiaires selon la répartition ci-dessous.

Les montants sont à prélever sur le chapitre 65 nature 65734 fonction 81.

<b>Organisateur local délégué</b>	<b>Crédit à affecter</b>
<i>Services effectués en 2009</i>	
Ville d'Altkirch	2 500,00 €
Communauté de Communes de Cernay	47 986,20 €
Communauté de Communes Porte du Sundgau	4 500,00 €
Communauté de Communes Pays de Guebwiller	78 000,00 €
Communauté de Communes Pays de Ribeauvillé	23 000,00 €
Communauté de Communes du Val d'Argent	6 000,00 €
Communauté de Communes Essor du Rhin	6 000,00 €
SIVOM du Pays de Brisach	25 000,00 €
Communauté de Communes de la Vallée Noble	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>196 986,20 €</b>

## 2 – Participation à l'étude régionale de faisabilité d'un système d'information multimodal

La Région est engagée depuis 2005 dans un projet de Système d'Information Multimodal sur les transports collectifs en Alsace.

Par convention du 21 décembre 2005 le Département a accepté sa participation à une étude de faisabilité de ce système.

Un crédit de 13 790 € a été inscrit à ce titre au Budget Primitif 2009, chapitre 65 nature 65732 Fonction 821.

Je vous propose d'approuver l'affectation de ce crédit pour le paiement de notre participation en 2009 et d'autoriser le versement à la Région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER